

férenciers invités, à la publication d'ouvrages savants et à d'autres formes d'aide. Dans le domaine des arts, le Conseil a dépensé \$3,441,000, dont \$425,000 ont servi à financer 135 bourses d'études et bourses de perfectionnement, et \$3,016,000 ont été consacrés aux subventions, y compris environ \$699,000 octroyés à des groupements musicaux, \$271,000 à des festivals, \$602,000 au théâtre, \$564,000 à la danse et à l'opéra, \$147,000 aux arts plastiques, \$234,000 à des organismes de service auxiliaires et de formation et \$84,000 à des publications.

En plus de son propre programme, le Conseil administre, au nom du gouvernement canadien, un programme de bourses d'études pour des étudiants, des lettrés et des artistes des pays francophones (comptant actuellement la France, la Belgique et la Suisse) qui désirent venir au Canada. En 1965-1966, les prix décernés par le Conseil en vertu de ce programme se sont chiffrés à \$613,000.

Dans le domaine du génie, de la médecine et des sciences, le Conseil a offert aux candidats canadiens réunissant les qualités requises, quelques bourses de perfectionnement intéressant des travaux de recherche au Canada. Ces bourses ont été financées grâce à une caisse spéciale constituée par un mécène. Au cours de l'année 1965-1966, elles se sont élevées à environ \$38,000.

En vertu de son pouvoir de «décerner des récompenses à des personnes au Canada qui ont acquis un mérite exceptionnel dans les arts, les humanités ou les sciences sociales», le Conseil décerne tous les ans sa propre médaille du Conseil des Arts du Canada et le prix Molson qui est attribué grâce à la Fondation Molson. Il finance aussi les prix littéraires annuels du gouverneur général qui sont décernés par un comité autonome.

UNESCO.—La loi sur le Conseil des Arts prescrit que cet organisme doit remplir certaines fonctions relatives à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. En conséquence, le Conseil a établi une Commission nationale pour l'UNESCO et lui fournit des services de secrétariat et d'administration financière. En tant qu'agent du Conseil, la Commission nationale coordonne le programme de l'UNESCO à l'étranger et administre un programme de moindre importance en prévision des objectifs que vise l'UNESCO. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1966, le Conseil a dépensé à ces fins environ \$135,000 au titre de la Commission nationale.

Section 4.—Bibliothèques

La Bibliothèque nationale.—Sur promulgation de la loi sur la Bibliothèque nationale (S.R.C. 1952, chap. 330), la Bibliothèque nationale du Canada a été officiellement créée le 1^{er} janvier 1953, date où elle a absorbé le Centre bibliographique canadien qui s'occupait des travaux préliminaires et de l'organisation depuis 1950. La loi a établi un Conseil consultatif national, composé du bibliothécaire national qui fait office de président, du bibliothécaire du Parlement et de douze membres désignés, dont au moins un représentant de chacune des dix provinces.

En 1966, bien que la Bibliothèque fût encore logée dans des locaux temporaires et que les achats fussent encore restreints, sa collection comprenait plus de 300,000 volumes et plus de 100,000 ouvrages microfilmés. Conformément aux dispositions de la loi sur le droit d'auteur et aux règlements concernant le dépôt des livres, la Bibliothèque a reçu 8,128 ouvrages durant l'année terminée le 31 mars 1966, dont 5,968 portaient directement sur le Canada de quelque façon.

Canadiana, répertoire mensuel des nouveaux livres et brochures ayant trait au Canada a présenté, en 1965, plus de 12,000 publications d'ordre commercial et général, ainsi que des publications officielles du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. *Canadiana* paraît depuis 1950 suivant un régime d'accumulation annuelle; un index cumulatif qui couvre la période allant de 1950 à 1962 a été publié en 1965*.

* Une liste de 400 livres choisis «Ouvrages sur le Canada», rédigée par la Bibliothèque nationale, figure au chapitre XXVII du présent volume.